

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2063

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOHAMED SMIR

Date de naissance : 01.01.1953

Adresse : Moubaraka Al Kout, bloc 22, n° 4

Permanessi Casab

Tél. : 06.21.12.72.56 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. ALAMI Noureddine
CARDIOLOGUE
Bl de la Grande Cimetre Hay lechhamadi
Résidence Al Mouahidine - 16 Tounart 3 APPT
Casablanca - Tél. 05 22 66 16 16 INP 091005744

Date de consultation : 27.10.2022

Nom et prénom du malade : MOHAMED SMIR Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Coronaropathie HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

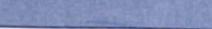
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 27/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : MOHAMED SMIR

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/2022	ECG	3	60 DH	Dr. ALAMI Noureddine HAY Rachid JAPPT CARTE LOGIQUE Grande Cité 155 Avenue 16 16 IND 09/08/2022

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27.10.2022	316.0001

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. Noureddine ALAMI

Spécialiste des maladies du cœur et des vaisseaux

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier

Diplômé d'Échodoppler cardiaque de Montpellier

Ancien attaché des hôpitaux de France

Ancien cardiologue de l'hôpital militaire de Laâyoune

Bd.de la Grande Ceinture Hay Mohammadi

Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumart III

Appt. 1 Casablanca - Tél. : (05) 22.66.16.16



الدكتور نور الدين العلمي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب بمونبولي

مجاز من جامعة مونبولي بالتشخيص الآلي لأمراض القلب والشرايين

طبيب ملحق بمصلحة القلب بمستشفيات فرنسا سابقا

رئيس قسم أمراض القلب بالمستشفى العسكري بالعيون سابقا

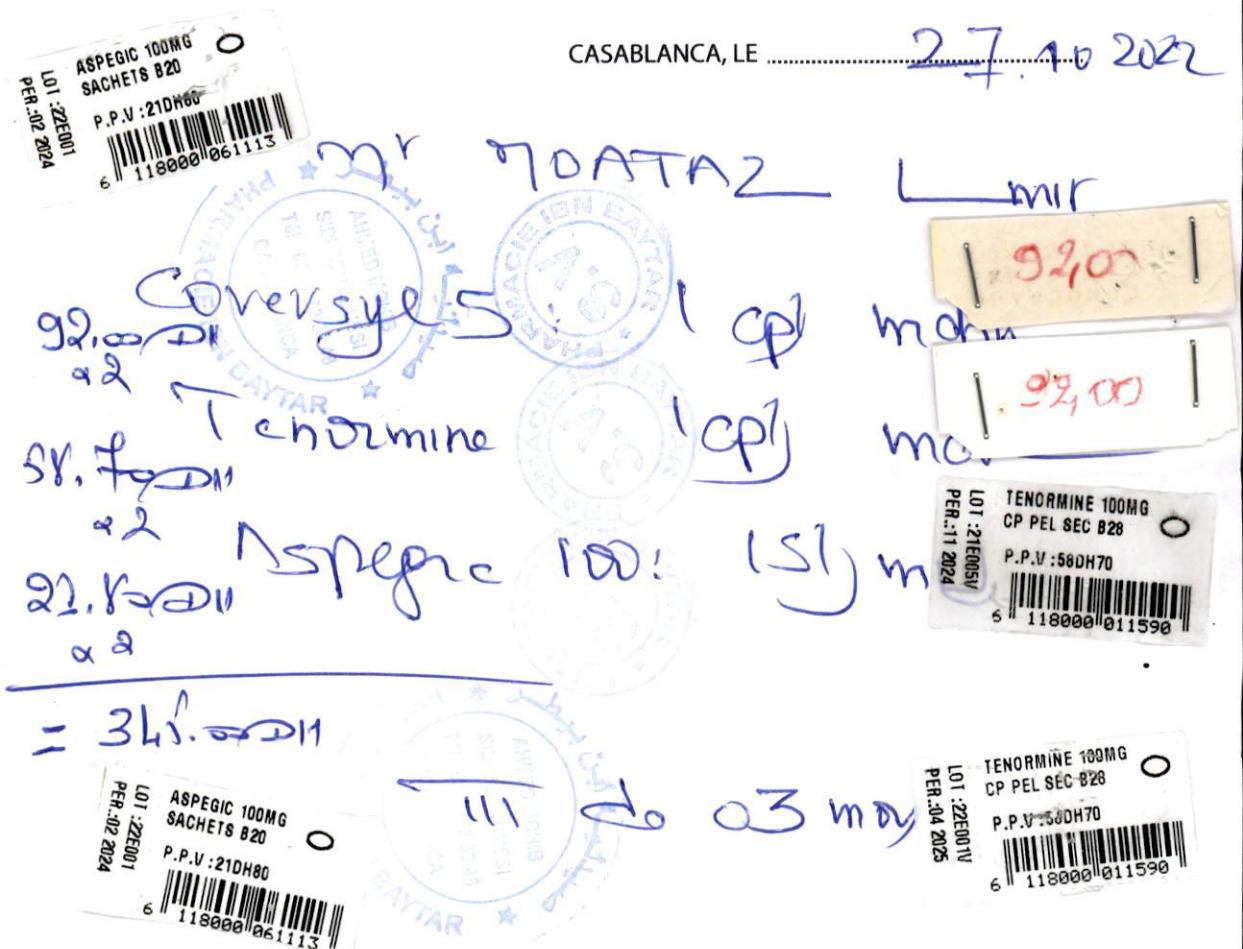
شارع الحزام الكبير - الحي المحمدي

إقامة الموحدين ابن تومرت III شقة 1

(05) 22.66.16.16 الدار البيضاء الهاتف:

CASABLANCA, LE

27.10.2022



Dr. ALAMI Noureddine

CARDIOLOGUE

Bd de la Grande Ceinture Hay Mohammadi

Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumart 3 APPT

Casablanca - TEL. 05 22.66.16.16 INP 091005744

305112 Lmir

ECG DE REPOS

(3.20)

OCT. 27 2022 10:34

FILTRE: AC, DERIVAT
ECG D'EFFORT: OUI (PRUDENCE)

ID =
AGE/SEXE = / M
TAILLE/PDS = cm / kg
P.A. = 130 / 75 mmHg
F.C. = 75 / min (0.800s)
PR = 0.152s
QRS = 0.094s
AXE = 43deg
QT/QTc = 0.378s / 0.422
RV5 = 2.31mV
SV1 = 0.52mV
TRAITEMENT =

***** DANS L'LIMITÉ ANORMALE *****

MOYENNE

Non Confirmé. Le médecin doit revoir.
CONTROLE PAR

10mm/mV 25mm/s

